

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette Sicav. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette Sicav et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD EQUITY SRI (Sicav)

Code ISIN Action C : FR0000003998 - Action D : FR0010990606 - Action PC EUR : FR0013204179 -
Action RC EUR : FR0013204187

Cet OPCVM est géré par Lazard Frères Gestion SAS

Objectif et politique d'investissement

- **Classification de la Sicav** : Actions de pays de la zone euro.
- **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion, sans être indicatif, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.
- **Politique d'investissement** : Pour mener à bien sa politique d'investissement le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ». Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures relatives en termes de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement notamment au sein de leur secteur d'activité ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A) Le filtre extra-financier :

Cinq critères (Ressources Humaines, Environnement, Relations clients-fournisseur, Droits Humains et Engagement Sociétal) sont analysés et notés par une agence indépendante, suivant la pondération spécifique de la société de gestion pour chaque valeur, qui offre selon nous la meilleure expertise dans ces domaines.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, les 3 conditions suivantes doivent être respectées :

1. La note moyenne pondérée, pour l'ensemble des domaines y compris celui des ressources humaines, doit être positive ;
2. La note du domaine des « Ressources Humaines » doit être positive également.
3. Une gouvernance d'entreprise satisfaisante, c'est-à-dire garantissant un traitement juste des minoritaires et prévenant les conflits d'intérêt.

A noter que les notes utilisées pour les deux premières conditions sont produites par une agence indépendante. Ce choix d'externalisation a été retenu car l'expertise de cette société paraît offrir une plus grande qualité dans les notations qu'une analyse interne à la société de gestion. Les poids utilisés pour la note pondérée ont néanmoins été fixés par le gestionnaire.

Concernant la qualité de la gouvernance, il nous semble au contraire que celle-ci est mieux appréhendée par les analystes gestionnaires de la société de gestion, il a donc été décidé de la mener en interne.

Les différents critères qui permettent de définir une notation par valeur sont les suivants :

- ✓ Ressources humaines (40 %) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- ✓ Environnement (30 %) : Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- ✓ Relations clients-fournisseurs (10 %) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (emploi des enfants...).
- ✓ Droits humains (10 %) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- ✓ Engagement sociétal (10 %) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si la note de l'entreprise reste positive et que la note "ressources humaines" n'est pas négative la valeur est maintenue en portefeuille. Si l'une des deux conditions précédemment mentionnée n'est plus satisfaite, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

100% des actions au sein de la Sicav sont notées par une agence indépendante (notations extra-financières), les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

La Sicav peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme français ou étrangers et/ou des FIA monétaires et/ou monétaires court terme français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement monétaires étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

La Sicav peut utiliser, dans la limite de 10% de l'actif net, des futures sur actions, indices actions et de change, des options sur actions, indices actions et de change et des swaps d'actions et de change, et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille au risque action et de change.

Pour les actions « C », « PC EUR » et « RC EUR », les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Pour les actions D, le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale.

Cette Sicav est éligible au PEA.

- **Faculté de rachat** : les demandes de rachat sont centralisées avant 11h00 chaque jour d'évaluation de la valeur liquidative auprès de Caceis Bank France S.A Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement.

- **Durée de placement recommandée** : Cette Sicav pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de la Sicav dans cette catégorie. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de la Sicav. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre Sicav.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la Sicav y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée (Actions C, D, PC EUR et RC EUR)	4%
Frais de sortie (Actions C, D, PC EUR et RC EUR)	1%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la Sicav sur une année	
Frais courants	Actions « C » et « D » : 1,60%* Action « PC EUR » : 1,15%** Action « RC EUR » : 2,70%**
Frais prélevés par la Sicav dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

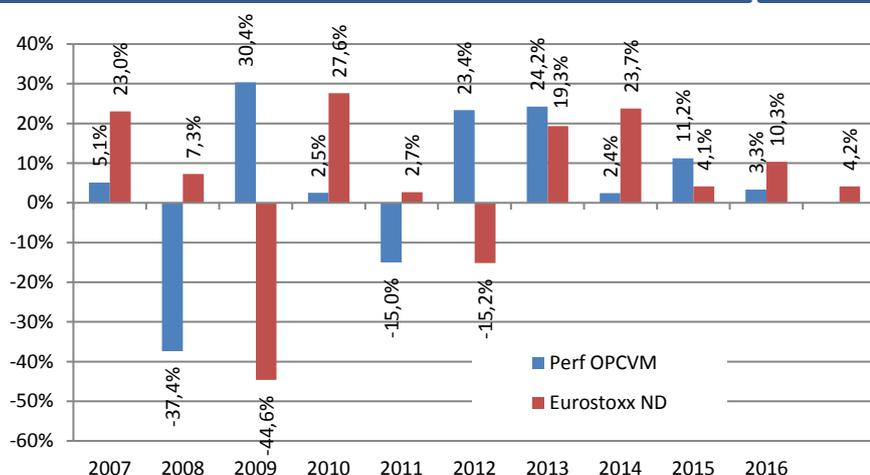
* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30 septembre 2016, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

** Le chiffre communiqué, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement, imputés à la Sicav, se fonde sur une estimation de frais du 1^{er} exercice. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cette Sicav, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la Sicav, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par la Sicav.
- Année de création de la Sicav : 2001
- Devise : Euro
- L'action C a été choisie pour le calcul des performances.
- Indicateur de référence : Eurostoxx dividendes nets réinvestis

Informations pratiques

- Nom du dépositaire** : Caceis Bank France S.A.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur la Sicav** : Le prospectus de la Sicav, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée quotidiennement sur internet : www.lazardfreresgestion.fr et par affichage dans les locaux de **Lazard Frères Gestion SAS**.
- Catégorie d'actions** : L'action C a été retenue pour le calcul des performances de la Sicav.
- Lieu et modalités d'obtention des informations sur les autres catégories d'actions de la Sicav qui sont commercialisées dans le même Etat membre** : Lazard Frères Gestion, 25 rue de Courcelles 75008 Paris - Relations Extérieures – Du lundi au vendredi de 9h à 17h – Tel : 01 44 13 01 79.
- Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav. Cette Sicav est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. **Lazard Frères Gestion SAS** est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15 février 2017**.
- La politique de rémunération est disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de Lazard Frères Gestion.